Branche écoles

Section Marne

03.26.88.25.53 - 51@se-unsa.org

www.se-unsa.org

A diffuser dans l'école

SE-UNSA FLASH ÉCOLES

26 janvier 2006

Menu du jour :

1- Carte scolaire
2- Grève du 8 février
3- Enseignement des mathématiques : les mauvais calculs du ministre
4- Temps partiel
5-Conseil supérieur de l'éducation : E.P.E.P , BOYCOTT du CSE
6- Parité mères et pères de 3 enfants

1- Carte scolaire

Un groupe de travail concernant les ouvertures et fermetures de classes aura lieu lundi prochain. Nous ferons remonter les informations qui nous ont été transmises par les collègues pour défendre la situation de leur école (élèves nouvellement inscrits…)

Le CTPD aura lieu le 5 février et le CDEN le 7 février.

2- Grève du 8 février

Le gouvernement organise l'**asphyxie des écoles collèges et lycées**

- **8700 postes supprimés** au plan national
- Ecoles : 459 emplois pour 24 000 élèves en plus **(1 création pour 48 élèves),** suppression de 300 intervenants en LV
-Collèges et lycées : **1 poste de supprimé pour 5 élèves**, 5060 retraits d'emplois (en trois ans ce sont plus de 20 000 postes qui ont été supprimés !)
- **Dégradation de nos conditions de** travail et des conditions de réussite de nos élèves
- **attaques répétées contre nos métiers, perte de pouvoir d'achat**

CELA SUFFIT ! Tous dans l'action et en grève le 8 février !

→ infos sur le site www.se-unsa.org

3- Enseignement des mathématiques : les mauvais calculs du ministre

Le SE-UNSA est consterné par les propos du Ministre concernant l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Il s'insurge contre la méthode ministérielle désormais habituelle. Une fois de plus, le ministre impose sa vision étriquée de la pédagogie selon laquelle le salut est dans le passé et dans le discrédit des pratiques enseignantes actuelles.

Ignorant les recommandations de prudence et l'invitation au débat des experts de l'académie des sciences, et sans attendre les propositions d'adaptation des programmes au socle commun, il affirme péremptoirement que « beaucoup d'élèves ne connaissent pas les 4 opérations en entrant en 6ième ». **Le ministre ignore-t-il que les évaluations de 6ème infirment ses propos ?**

Il entend imposer « 15 à 20 minutes de calcul mental par jour ». **Quelle étude lui permet d'affirmer que les enseignants délaissent cette activité ?**

Balayant les programmes de 2002 et la réflexion concertée qui les a précédés, le Ministre annonce que« les 4 opérations devront être maîtrisées au plus tard en CE1 » et envisage la publication précipitée d'une circulaire dans ce sens.

Le SE-UNSA demande au Ministre de dresser un état des lieux précis des pratiques actuelles. Le SE-UNSA attend du ministre qu'il cesse enfin de donner des instructions aux enseignants avant même d'avoir procédé à une concertation sur les changements à opérer dans les programmes actuels.

4- Temps partiel

Les demandes de travail à temps partiel sont à faire pour le **31 mars 2007**. Nous attirons votre attention sur les modalités du 80% particulièrement avantageuses puisqu'il y a sur-rémunération à 85,7%. (ce qui amène les parents de jeunes enfants qui perçoivent les allocations PAJE, a cumuler les ressources et ainsi ne rien perdre par rapport à un traitement à 100%). C'est à l'initiative du SE-UNSA que cette quotité est appliquée dans notre département depuis 2 ans. Nous regrettons que l'an passé seuls les 80% de droit aient été acceptés par l'IA.

Nous attirons également votre attention sur la situation suivante :

Si un enfant a trois ans en cours d'année, deux possibilités s'offrent à l'agent à temps partiel :

- Poursuivre à temps partiel, mais dans ce cas, **le temps partiel n'est plus de droit**. Il est alors offert à l'agent la possibilité de surcotiser pour sa retraite : nous déconseillons vivement cette surcotisation, vus les prix prohibitifs.
- Reprendre à temps plein en cours d'année

→ Nous tenons à disposition des collègues qui les demanderont, **un guide spécial sur le Temps partiel** ainsi qu'une **fiche récapitulative des prestations familiales.**

5-Conseil supérieur de l'éducation : E.P.E.P : Boycott du CSE par les organisations

La quasi-totalité des organisations représentant les parents d'élèves et les enseignants ont demandé lors de la commission spécialisée « écoles » au Ministère de l'Education nationale de retirer de l'ordre du jour du CSE du 25 janvier l'examen du projet de décret autorisant la création d' Etablissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

En effet, ce projet implique un bouleversement de l'organisation de l'Ecole et de ses rapports avec les collectivités territoriales et l'Education nationale. Les organisations signataires considèrent que plusieurs dispositions contenues dans ce projet sont une source de conflits. Elles renouvellent solennellement leur demande de voir organiser une véritable concertation impliquant tous les acteurs concernés

.

FCPE, PEEP, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, **UNSA-EDUCATION**, FSU, SNPDEN, A&I, SIEN, FEP-CFDT, CFDT, UNSEN-CGT, UNAF, LIGUE de l'ENSEIGNEMENT, UNEF, UNL

→ communiqué complet sur **http://sections.se-unsa.org/51**

6- Parité mères et pères de 3 enfants/concours

Désormais, les pères de trois enfants bénéficient aussi d'une dispense de diplôme pour passer les concours.

Un décret paru au JO du 19 janvier 2007 modifie les conditions dans lesquelles on peut faire acte de candidature aux concours de l'Etat, des départements, des communes des établissements publics nationaux, départementaux et communaux. Ainsi, la dispense de diplôme octroyée aux mères de trois enfants est désormais étendue aux pères de trois enfants, consacrant ainsi la parité homme/femme.

Vos contacts au Se-UNSA :

Céline ROBCIS
Titulaire élue à la CAPD
Permanence à la section le **jeudi**
06 89 26 20 99

Aline GEERAERTS
Secrétaire 1er degré
Permanence à la section le **vendredi**
06 30 41 57 32

Jean-Michel ALAVOINE
Responsable Jeunes Enseignants
Permanence à la section le **lundi**
06 89 89 79 59

Michel CHAVALLARD
Secrétaire départemental du **SE-UNSA** Marne
Permanence **tous les jours**
03.26.88.25.53

Les infos pratiques, l'actualité sur **http://sections.se-unsa.org/51**

Avec le SE-UNSA Je fais la différence !

Vous aimeriez recevoir ce flash-info sur votre mail perso ? envoyez nous un message à 51@se-unsa.org

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

SE-UNSA Marne Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix , BP 149 51055 REIMS cedex
☎ **03.26.88.25.53** Fax : 03 26 40 92 78 **51@se-unsa.org** Site national : www.se-unsa.org